

## Étude pour être commissaire priseur volontaire ?

Par **Adjugé-Vendu.**, le **05/03/2023** à **20:41**

Bonsoir,

Tout est dans le titre. Après plusieurs années de déscolarisation et à 24 ans, je suis en pleine orientation pro et de ce que j'ai compris, pour être commissaire priseur volontaire il faut ;

- faire 2 ans de droit et 3 ans d'histoire de l'art (ou inversement, selon préférence) pour ensuite passer un concours et ainsi avoir accès à 2 ans de stage rémunéré.

Ok. Mais, pour le droit, puis-je passer par un BUT carrières juridiques, la licence est elle obligatoire ?

D'après vous, quels sont les diplômes / formations à privilégier ?

N'hésitez pas à me donner vos recommandations / avis s'il vous plait, c'est précieux !

Merci à tous :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/03/2023** à **08:21**

Bonjour

Tout d'abord, je précise que les commissaires priseurs volontaires, n'ont pas été affectés par la réforme qui a créé le commissaire de justice (fusion des métiers d'huissier et de commissaire priseur) qui ne concerne que les commissaires priseurs judiciaires

<https://www.cidj.com/metiers/operateur-operatrice-de-ventes-volontaires>

Ensuite, après recherche, c'est bien une double licence en droit et en histoire de l'art qui est exigé. Un BTS carrière judiciaire n'est donc pas suffisant.

Cependant,

[quote]

Après 7 ans d'activité comme clerc ou salarié au sein d'un opérateur de ventes volontaires, il est possible de passer un examen d'aptitude pour devenir commissaire-priseur volontaire.

[/quote]

<https://www.cidj.com/metiers/operateur-operatrice-de-ventes-volontaires>

Par **Lorella**, le **06/03/2023** à **12:29**

Bonjour,

Demandez à faire un stage chez un ou même deux commissaires priseurs pour voir si ce métier peut vous plaire.

Vous êtes sous quel statut actuellement ?

Par **Adjugé-Vendu.**, le **06/03/2023** à **21:49**

Bonsoir,

Merci pour vos aides. Je préfère sécuriser mon parcours et en plus, je sais que l'examen d'entrée est très compliqué. ? Super idée les stages !

Ma situation ; un petit bac STMG, à la recherche d'un emploi (grr, je déteste ma situation) ... Mon père est dans le domaine des antiquités et je l'aide très souvent, j'aime ça.

Je vais aller voir des commissaires-priseurs pour parler du métier. Les études sont longues, j'espère que la licence d'histoire de l'art me permettra de travailler à côté, qu'en pensez-vous ?

Longtemps déscolarisé, je redoute ma reprise d'études, bien que je sois très motivé... Que pouvez-vous me dire sur la difficulté d'une licence de droit svp ? Il ne faudrait pas que je redouble. ?

Par **Adjugé-Vendu.**, le **07/03/2023** à **11:51**

Pardon pour l'up, mais y a-t-il un parcours de droit conseillé pour faire commissaire priseur volontaire s'il vous plaît ? ?

Par **Lorella**, le **08/03/2023** à **12:22**

Bonjour, êtes vous inscrit à la Mission Locale ? (pour jeunes sans emploi)

Pour les stages, il existe le stage d'immersion professionnelle de Pôle Emploi appelé Période

de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/definir-votre-projet-professionn/realiser-une-immersion-professio.html>

Je pense que c'est par là que vous devez commencer.

Ensuite vous poserez la question des études à suivre aux cabinets de vente.

Exemple d'études

LICENCE DOUBLE CURSUS EN DROIT ET HISTOIRE DE L'ART

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-double-cursus-en-droit-et-histoire-de-lart#:~:text=Ce%20double%20cursus%20en%20partenariat,universit%C3%A9%20Paris%202%20Pant>

Ensuite c'est le financement des études ? A voir avec l'université

Par **Adjugé-Vendu.**, le **08/03/2023** à **23:47**

Bonsoir,

Oui, en effet Lorella, je suis à la mission locale vers Bordeaux. Il est vrai qu'un stage en immersion me sera très bénéfique mais ParcoursSup, c'est maintenant...

Merci pour votre aide, je ferai quelques stages prochainement. En réalité, c'est assez difficile pour moi de m'orienter ... Le financement, je ne sais pas ^^ ! Je vais voir cela avec la mission locale...

Dites-moi, savez-vous si la formation est plus facile dans certaines écoles ? J'ai lu que Bordeaux, c'est exigeant ! ? ( Il faut être stratégique après tout aha ! )

Par **Lorella**, le **09/03/2023** à **12:23**

Je suis désolée mais je ne peux vous conseiller sur une université ou une autre. Je ne sais pas.

Un témoignage oral ici

<https://www.youtube.com/watch?v=OypnfTEqXR4>

Par **Adjugé-Vendu.**, le **01/08/2023** à **14:55**

Bonjour,

décidément, je ne peux pas me défaire à l'idée de devenir commissaire priseur volontaire. ?  
Est-il possible de faire des études de droit par correspondance et à moindre coût ?

Mon souhait est de travailler afin d'apporter un soutien financier à mes parents. Le principal obstacle que je rencontre avec la double licence (pourtant si attractive) "Droit-Histoire de l'art", c'est son niveau de difficulté.. ? Faire une licence de droit est déjà un gros challenge pour moi.

24 ans et pourtant, les études seront longues, c'est un véritable défi que je m'offre.

Par **Lorella**, le **01/08/2023** à **20:32**

Bonsoir,

[quote]

Pour devenir **opérateur des ventes volontaires**, différentes voies sont possibles :

[/quote]

[quote]voie universitaire (la plus classique) Il faut une double licence (droit et histoire de l'art) pour se présenter à l'examen d'accès au stage de commissaire priseur volontaire (3 passages maximum). Après réussite à l'examen, les étudiants suivent une formation de 2 ans (stage rémunéré de 24 mois dans une maison des ventes + de 350 heures de formation théorique) qui débouche sur le certificat de bon accomplissement du stage. [/quote]

[quote]voie professionnelleAprès 7 ans d'activité comme clerc ou salarié au sein d'un **opérateur de ventes volontaires**, il est possible de passer un examen d'aptitude pour devenir commissaire-priseur volontaire.[/quote]

Par **Lorella**, le **01/08/2023** à **20:32**

<https://www.cidj.com/metiers/operateur-operatrice-de-ventes-volontaires>

Par **Adjugé-Vendu.**, le **12/03/2025** à **20:57**

Bonsoir,

Me revoilà 2 ans plus tard, inscrit en L1 de droit à distance à Toulouse, tout en travaillant à temps partiel. Pour l'instant, tout se passe bien : j'ai validé mon premier semestre avec une moyenne de 12,8.

Avec du recul, je réalise que la peur m'a fait perdre quelques années... mais il n'est jamais trop tard pour avancer.

Une double licence, type Assas, n'est malheureusement pas envisageable en raison des coûts élevés et des contraintes géographiques. Mais ce n'est pas un frein : je compte suivre en parallèle une seconde licence d'histoire de l'art, soit en présentiel à Bordeaux, soit à distance (Lille ou Paris Nanterre) avec partiels en présentiel. Mon choix n'est pas encore arrêté.

Que pensez-vous de mon parcours ? En droit, je me spécialiserai en droit privé ; en histoire de l'art, j'opterai naturellement pour le parcours histoire de l'art, avant de terminer avec un master en droit et fiscalité du marché de l'art, qui me permettra d'accéder aux concours de commissaire de justice.

Edit : Je n'ai pas encore eu l'opportunité de faire un stage, mais ça viendra.

Je vous remercie par avance pour vos retours. Ils sont importants à mes yeux.  
Bien à vous,